

Espace presse

Publié le 28 septembre 2022

Retrouvez les communiqués de presse :

2025

[16 septembre 2025 – Inauguration du nouvel hôtel de ville](#)

[Inauguration du nouvel hôtel de ville](#) – PDF 257 Ko

[24 mars 2025 – Fermeture annoncée de la crèche départementale Berthollet](#)

[Fermeture annoncée de la crèche départementale Berthollet](#) : une décision inacceptable (PDF – 462 Ko)

[11 mars 2025 – Suppression du dispositif Améthyste : un pas de plus vers la fin de la mobilité solidaire](#)

[Suppression du dispositif Améthyste : un pas de plus vers la fin de la mobilité solidaire](#) (PDF – 367 Ko)

2023

[Classement du site "Tell Es-Sultan" de Jéricho patrimoine mondial de l'Unesco, le 19 septembre](#)

Je me félicite du classement de l'un des sites archéologiques de Jéricho, Tell Es-Sultan, au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette désignation fait suite à une mobilisation importante à laquelle la Ville d'Arcueil avait activement participé en créant un comité de soutien pour le classement de la vieille ville de Jéricho, en Cisjordanie, au patrimoine mondial de l'Unesco. Une soirée de soutien avait eu lieu le 5 septembre à la mairie d'Arcueil en présence d'Abdelkareem Sider, maire de Jéricho, et de Mounir Anastase, ambassadeur de Palestine à l'Unesco.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui avaient apporté leur signature en faveur d'un tel projet, et tout particulièrement les Arcueillais-es.

Christian Métairie, Maire d'Arcueil

2022

[Le ras-le-bol des Maires du Val-de-Marne, le 5 décembre](#)

[Consulter le communiqué](#)

[Dulcie September, le 16 novembre](#)

Dulcie September, représentante en France, du Congrès national africain, le mouvement de libération du peuple d'Afrique du Sud, a été assassinée le 29 mars 1988 à la porte de son bureau au 28 rue des Petites Ecuries, à Paris.

Après 34 ans de silence sur les motifs et les exécutants de ce crime commis sur notre sol et la clôture du dossier par un non-lieu, la justice française a fixé, sur la demande de la famille de Dulcie September, soutenue par les ami-e-s, une audience publique au Tribunal de Paris, ce mercredi 16 novembre 2022.

Depuis 1988, des archives se sont ouvertes en Afrique du Sud, des chercheurs essaient de mettre à jour les raisons de ce meurtre commis au moment où le régime d'apartheid avait mis en place une politique d'extermination de ses opposants partout où ils se trouvaient. Dulcie September a payé le prix de cette répression sanglante.

Le silence qui entoure ce meurtre est un déni de justice envers la famille qui à ce jour ne connaît toujours pas la vérité. Cette audience publique est un premier pas essentiel pour arriver à faire toute la lumière sur ce crime et obtenir justice pour Dulcie September et sa famille.

Les ami-e-s de Dulcie September

Contact : Jacqueline Dérens

j.derens@wanadoo.fr

[06 78 92 49 50](tel:0678924950)

[Véhicules incendiés, le 29 août](#)

Dans la nuit du 26 au 27 août 2022, deux véhicules de la police municipale d'Arcueil ont été incendiés.

Le communiqué de Christian Métairie, maire d'Arcueil, suite à cet incident :

Même si la Ville d'Arcueil est dans l'attente des conclusions des services de la police nationale, en prenant en compte les circonstances des faits (ce sont les deux seuls véhicules qui ont brûlé, cela s'est produit dans un lieu fermé), il semble extrêmement probable qu'il s'agisse d'un incendie volontaire visant notre police municipale.

Si cela se confirme, c'est totalement inacceptable et il faut que les auteurs soient retrouvés.

Monsieur le Maire d’Arcueil, Christian Métairie, tient à remercier les sapeurs-pompiers qui par leur intervention rapide ont permis d’éviter que l’incendie ne s’étende et touche les maisons voisines. Il remercie également les services de la police nationale qui nous le savons mèneront leur enquête avec beaucoup d’engagement.

Monsieur le Maire tient enfin à assurer les agentes et agents de la police municipale d’Arcueil de son soutien. Nous savons que ces derniers ne se laisseront pas intimider et continueront leur activité de présence de proximité, et le Maire les en remercie.

2021

[Incendie aux Irlandais, le 20 avril](#)

Incendie des Irlandais : face à la récupération politicienne, nous refusons les intimidations.

Notre seul objectif est de répondre aux intérêts des familles.

Suite à l’incendie survenu dans la nuit du 3 au 4 avril dernier aux Irlandais, les services de la ville et d’Opaly se sont mobilisés pour accompagner les familles touchées.

Dans un premier temps, des nuits d’hôtel avec petit déjeuner, soit 227 nuitées au total, ont été proposées pour traiter l’urgence de la situation. D’autres mesures dont une cellule de soutien psychologique et un accompagnement quotidien par le service social de la ville et les équipes d’Opaly ont été organisées. Ce soutien est allé jusqu’à la mise à disposition d’un véhicule avec chauffeur pour les déménagements, ainsi que des heures de ménage par des aides ménagères, ou encore la mise à disposition de deux gardiens sur le dispositif. En fonction de l’état des appartements, des solutions temporaires ou même pérennes ont été proposées à toutes les familles.

Malheureusement, à cette heure une des familles ne veut pas retourner dans son logement alors même que ses voisins ont déjà réintégré leur appartement depuis près d’une semaine. Afin de ne pas fermer la porte à la discussion et ne pas engendrer une situation de blocage, un rendez-vous avait été pris pour le lundi 26 avril. Cette date a été considérée comme trop lointaine par cette famille alors même que nous sommes en période de congé et de pandémie. Nous ne le comprenons pas.

Dans ce contexte très difficile et anxiogène pour les familles, quelques élu.e.s de l’opposition municipale ont décidé de se saisir de cette affaire pour faire de l’agitation politicienne. A l’aide de messages mensongers et de fausses informations, ils ont tenté de manipuler les familles victimes de l’incendie. Ils leur auraient conseillé de refuser toutes les propositions qui leur étaient faites, les mettant ainsi dans une situation de grande vulnérabilité. Heureusement, la plupart des familles ne se sont pas laissées entrainer par ces manœuvres et ces tentatives ont échoué. Ainsi sur les vingt familles impactées par cet incendie, quinze jours après le sinistre, dix neuf ont adhéré au dispositif qui pour certaines prendra la forme d’étapes intermédiaires et se verront à terme trouver une solution qui leur convient, la présidente d’Opaly et le Maire d’Arcueil s’y étant engagés.

Mais il est de la responsabilité de la ville et d’Opaly de continuer parallèlement d’instruire les demandes des

1500 demandeurs de logements qui attendent et de ne pas bloquer pour plusieurs mois leur relogement. Certaines familles arcueillaises attendent depuis plusieurs années dans des situations souvent difficiles. Dans ce contexte très anxiogène, un « collectif » autoproclamé des quatre cités, soutenu par les mêmes élu.e.s de l'opposition et des citoyen.ne.s engagé.e.s à leurs côtés, s'est introduit en mairie hier soir afin d'obtenir par la force l'attribution d'un logement. Aucune décision administrative ne peut être obtenue sous la menace, la contrainte ou en pratiquant le mensonge.

En effet, certaines des familles présentes à l'hôtel de ville hier soir nous ont informées qu'elles pensaient participer à une réunion librement organisée et non à l'occupation de la maison commune. Pour ces quatre familles le dialogue n'ayant jamais été rompu les questions qu'elles étaient venues poser hier soir ont trouvé rapidement et légitimement une réponse. Opaly et la ville continueront à les accompagner jusqu'à ce qu'elles retrouvent une vie normale.

Les équipes de la ville et d'Opaly poursuivent leur travail pour résoudre les dernières questions posées par les victimes de ce sinistre. Mais nous ne nous laisserons pas entrainer par ces provocations. Qu'il soit entendu par chacun et chacune que les menaces et les intimidations qui sont source d'inégalité entre les citoyen.ne.s n'auront pas leur place dans les réponses apportées.

Christian Métairie, Maire d'Arcueil
Carine Delahaie, Présidente d'Opaly

[Incendie aux Irlandais, le 12 avril](#)

[Consulter le communiqué](#)

[Incendie aux Irlandais, le 7 avril](#)

Ce dimanche 4 avril vers 3h30 du matin, un important incendie s'est déclaré dans le bâtiment 12 des Irlandais à Arcueil. Aucune victime n'est à déplorer, mais des dégâts conséquents sont constatés dans plusieurs logements.

Dès le sinistre déclaré, M. Christian Métairie, maire d'Arcueil, Mme Elisabeth Eloundou, Adjointe au maire d'astreinte ce week-end, ainsi que les services de la Ville et le bailleur OPALY se sont immédiatement rendu-es sur place pour porter assistance aux résident·es et accompagner dans l'urgence les familles.

A l'achèvement de l'évacuation des sinistré-es par les pompiers, la municipalité et OPALY se sont employés à fournir des hébergements d'urgence pour les 20 familles ayant subi ce sinistre dans les différents hôtels de la ville.

La ville quant à elle a mobilisé ses services pour assurer le suivi social des victimes et leur apporter un soutien d'urgence, notamment dans la mise à disposition des produits de première nécessité. L'ensemble des familles a donc été contacté le lundi 5 avril par les services municipaux afin de répondre aux différents besoins : la proposition d'un suivi psychologique auprès du Centre Municipal de Santé, la mise en relation avec les Espaces Départementaux des Solidarités, ou encore l'accompagnement des familles dans leurs

démarches auprès de leur assurance habitation. Toutes les familles victimes de ce sinistre sont accompagnées actuellement à la hauteur de leur besoin.

La coopération, l'entraide et la solidarité sont des principes phares que nous partageons tout-es à la ville d'Arcueil. C'est pourquoi une forte mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, avec l'aide d'associations locales, a permis l'accompagnement dans l'urgence de toutes les familles afin qu'aucun-e sinistré-e ne soit abandonné-e. Les Arcueillaises et Arcueillais se sont également mobilisé-es afin de mettre en place une cagnotte en ligne ou pour la collecte de produits de première nécessité. Les villes à proximité sollicitées ont répondu présentes. Les missions d'hébergement et de logement sont assurées par Opaly.

Lutte contre les pesticides, le 3 mars

Dix villes franciliennes prennent un nouvel arrêté pour lutter contre les déchets que constituent les pesticides.

En 2019, plus d'une centaine de communes françaises avaient pris des arrêtés interdisant l'utilisation de pesticides sur leur territoire. Face à la décision rendue par le Conseil d'État de confirmer l'annulation, demandée par les préfets, des arrêtés de certaines de ces villes, dix communes franciliennes ont pris ce mercredi 3 mars 2021 un nouvel arrêté, qui se fonde cette fois sur la compétence des maires en matière de réglementation des déchets.

Un arrêté portant obligation d'élimination des déchets provenant de l'utilisation des produits phytosanitaires ou de pesticides.

Sous l'impulsion du Collectif des maires anti-pesticides, les villes d'Arcueil, Bagneux, Cachan, Gennevilliers, L'île-Saint-Denis, Malakoff, Montfermeil, Nanterre, Savigny-le-Temple et Sceaux ont pris en commun ce mercredi 3 mars un nouvel arrêté portant obligation d'élimination des déchets provenant de l'utilisation des produits phytosanitaires ou de pesticides. Avec ce nouvel arrêté, les dix Villes entendent lutter contre l'usage des produits phytosanitaires ou des pesticides en se fondant sur une compétence municipale. L'arrêté s'appuie sur une décision de la Commission européenne en date du 3 mai 2000 qui définit précisément les déchets provenant de l'utilisation des pesticides comme des « déchets dangereux », et sur le Code de l'environnement définissant le déchet comme toute substance « dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

Considérant que le dépôt de déchets sur le domaine public ou privé est sanctionné par l'article R 634-2 du Code pénal et que les substances issues de produits phytopharmaceutiques rejetées en dehors des parcelles auxquelles elles sont destinées sont des déchets tels que définis par le Code de l'environnement, les dix Villes imposent à tout utilisateur de ces produits d'assurer l'élimination des déchets générés par son activité. Ainsi, il est bien dans la compétence des maires de lutter contre les rejets de ces déchets et contre le trouble anormal du voisinage qu'ils peuvent constituer.

En considérant les substances à base de pesticides non-utilisées à leurs fins initiales comme des « déchets », les dix Villes agissent bien dans le champ de leur compétence lorsqu'elles font appliquer leur nouvel arrêté. « Le Collectif des maires anti-pesticides met son modèle d'arrêté à disposition de toutes les communes qui souhaitent agir en ce sens sur le site maireantipesticide.fr », précise Florence Presson, vice-présidente du Collectif.

Un long parcours juridique

Depuis 2019, une défense commune a été constituée par l'avocate Corinne Lepage pour soutenir les Villes du Collectif des maires anti-pesticides ayant pris des arrêtés en la matière. Fin 2019, les tribunaux administratifs de Cergy-Pontoise et de Montreuil avaient rejeté les requêtes des préfets visant à suspendre les premiers arrêtés anti-pesticides des maires de certaines communes membres du Collectif. Mais ces mêmes communes avaient finalement été retoquées par la Cour d'appel administrative. Dans une décision rendue le 31 décembre 2020, le Conseil d'État a tranché définitivement en concluant l'incompétence des maires pour réglementer l'utilisation de pesticides sur les territoires de leurs villes.

Un collectif d'élus engagé dans la lutte contre les pesticides

Le Collectif des maires anti-pesticides réunit les élus de plus de 120 communes françaises engagés en faveur de la lutte contre l'utilisation du glyphosate et d'autres produits phytosanitaires pour la préservation de la santé des citoyens. Il est présidé par le maire honoraire de Langouët Daniel Cueff. Depuis août 2019, le Collectif accompagne les maires dans leurs initiatives en matière de lutte contre les pesticides sur leurs territoires municipaux, notamment à travers une permanence téléphonique et des outils mis à disposition sur un site internet. Engagé pour défendre la santé des populations, il a vocation à être un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des parties prenantes (syndicats et organisations d'agriculteurs, coopératives et réseaux de distribution, ministères, élus locaux...) et à être un acteur d'influence auprès des instances nationales et supranationales.

Depuis plusieurs années, de nombreuses études mettent en évidence les risques inhérents à l'utilisation du glyphosate et autres produits phytopharmaceutiques, qui ont été classés comme cancérigènes probables dans un rapport rendu en 2015 par le Centre international des recherches contre le cancer (Circ). D'autres études, notamment celle de l'institut Ramazzi en Italie, réalisée avec la collaboration de plusieurs universités européennes et américaines, ont montré que l'exposition à long terme aux herbicides contenant du glyphosate peut mener à une bioaccumulation de la substance.

Contact presse : Florence Presson – [06 15 94 63 04](tel:0615946304) // Daniel Cuel – [06 82 39 89 11](tel:0682398911) Renseignements : maireantipesticide.fr / contact@maireantipesticide.fr

2020

[Personnes sans domicile fixe aux Quatre Chemins, le 10 novembre](#)

Les sans domicile fixe aux Quatre Chemins : un accompagnement social difficile mais vital

La ville d'Arcueil est, au quotidien, engagée dans l'accompagnement des personnes sans domicile, qui vivent sur son territoire. Le suivi social n'est pas toujours facile (marginalisation, trop grande désocialisation, fragilités...), mais reste nécessaire et prioritaire.

Pour cela, les agents municipaux, qui sont en première ligne, travaillent conjointement tant avec les associations d'aide œuvrant dans notre commune, qu'avec les pouvoirs publics compétents comme le Département avec les travailleurs sociaux de l'EDS ou les services de la préfecture pour l'hébergement d'urgence.

Il en est ainsi des personnes, occupant le tunnel situé aux quatre chemins. Néanmoins, après un incendie le 26 octobre, l'agrandissement des baraquements la semaine suivante, la ville se doit de prendre ses responsabilités de mise en sûreté des personnes présentes dans ce tunnel d'autant plus avec l'arrivée récente d'un enfant de moins de trois ans.

Dans ces circonstances, pour leur protection et face au risque grandissant que ces installations de fortune ne soient la cause d'un drame, notamment du fait de branchements électriques extrêmement dangereux, il est de notre responsabilité de mettre en sécurité ces personnes et de faire ainsi procéder à l'évacuation de cet espace.

La préfecture et le 115 ont été interpellés et sollicités pour que des hébergements d'urgence soient rapidement mobilisés pour les personnes concernées.

Il est plus que regrettable que l'intervention de certains, notamment d'un élu de l'opposition, aille jusqu'à l'intimidation et la menace des agents municipaux dans le cadre de leurs fonctions. Nous réitérons pour notre part tout notre soutien aux agents de la ville dans l'exercice de leurs missions.